

## CONCOURS - APPEL À VISUEL

### LES HLM DE SEINE-SAINT-DENIS SE CHERCHENT UN « EMBLÈME » DANS LE CADRE DU LANCEMENT DE LEUR PREMIER FESTIVAL CULTUREL

#### QUI ORGANISE ?

L'AORIF<sup>1</sup> et 16 organismes Hlm<sup>2</sup>, en lien avec la marque de territoire IN Seine-Saint-Denis<sup>3</sup>.

#### QUEL CONTEXTE ? OÙ ?

Le concours s'inscrit dans le cadre de l'organisation d'une **première édition de festival culturel**, événement créatif et innovant porté par l'AORIF et les organismes Hlm qui se tiendra en **juin 2019**, ayant vocation à **changer le regard sur les organismes Hlm, la Seine-Saint-Denis et ses habitants**.

Le festival sera rythmé par diverses interventions artistiques, toutes disciplines confondues au sein d'une variété de sites, résidences choisies par les organismes et répartis **dans l'ensemble du département de Seine-Saint-Denis**.

#### QUOI ?

Il est recherché un **emblème** facilement identifiable pour donner au festival une **identité visuelle forte et une cohérence d'ensemble**.

L'artiste retenu participera à la fois à la **définition de l'identité visuelle du festival**, aux côtés de l'agence de communication missionnée pour l'événement et à la **réalisation d'œuvres**, pour « **signaler** » **graphiquement** sur les façades ou au sol d'une quinzaine de résidences Hlm de Seine-Saint-Denis, qui accueilleront un événement dans le cadre du festival (peinture, sculpture, végétalisation...). L'œuvre pourra évoluer d'un site à l'autre et raconter un récit.

#### POUR QUI ?

**Artistes professionnels ou amateurs, collectifs d'artistes, majeurs**, ayant un **attachement au territoire de la Seine-Saint-Denis**. Dans une logique de promotion des jeunes talents aux côtés de la marque de territoire IN Seine-Saint-Denis, les **artistes « émergents »** sont tout particulièrement encouragés à participer.

#### QUAND ?

Date limite des candidatures : **mercredi 28 novembre 2018** (minuit).

Désignation des gagnants : **vendredi 11 janvier 2019**

#### QUELS PRIX ?

1er prix : « l'emblème » primé donne son identité visuelle au festival. La rémunération de l'artiste se porte à un **montant maximum de 24 999 € hors TVA**.

2ème et 3ème prix : les artistes seront **dédommagés pour un montant de 500 € TTC** chacun. En option, il pourra être proposé à l'artiste un **lieu d'exposition** pendant la durée du festival.

En outre, il sera fait la **promotion des lauréats** par les organisateurs et le IN Seine-Saint-Denis sur leur site web et leurs réseaux.

#### PLUS D'INFOS !

Retrouvez le règlement du concours et l'acte d'engagement du candidat sur le site de l'AORIF : [www.aorif.org](http://www.aorif.org)

Contact : Yasmine FRANJULIEN : [y.franjulien@aorif.org](mailto:y.franjulien@aorif.org) Tel : 01 40 75 68 37 / 06 61 26 41 55

<sup>1</sup> L'AORIF est l'association régionale professionnelle au service des organismes Hlm d'Ile-de-France. Elle compte 136 adhérents qui gèrent plus de 1,3 millions de logements sociaux.

<sup>2</sup> 1001 Vies Habitat, 3F, Domaxis, Efidis, Emmaüs Habitat, France Habitation, ICF Habitat La Sablière, Logirep, OPH d'Aubervilliers, OPH de Bagnolet, OPH Montreuillois, Osica, Pantin Habitat, Plaine Commune Habitat, Seine-Saint-Denis Habitat, Toit et Joie.

<sup>3</sup> La marque de territoire IN Seine-Saint-Denis a été créée en octobre 2016 par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis en vue de donner à voir toute la vitalité du 93, en promouvant les initiatives positives et les talents dont il regorge.